

SENIORS ET CITÉ

PROJET D'AVIS

présenté au nom

de la section du cadre de vie

par

Mme Monique Boutrand, rapporteure

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I - CONSTAT.....	3
I - UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ?.....	3
II - UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE.....	4
III - LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES	4
IV - UNE TRANSITION QUI REDÉFINIT LES RÔLES.....	5
V - UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ	6
VI - LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE	7
VII - LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SENIORS.....	8
CHAPITRE II - LES PROPOSITIONS.....	11
I - CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LES SENIORS.....	11
A - SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE À LA RICHESSE DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS.....	11
B - VALORISER ET SOUTENIR LE « PACTE GÉNÉRATIONNEL » DANS LA FAMILLE	12
C - CRÉER DES PÔLES TERRITORIAUX DÉDIÉS, OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS.....	13
D - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA GÉNÉRATION DES SENIORS	14
II - PRÉPARER LES TRANSITIONS NOTAMMENT ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE.....	15
A - FAVORISER UNE TRANSITION DOUCE ET PROGRESSIVE ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE	15
B - VERS UNE GESTION QUALITATIVE DU DÉPART À LA RETRAITE.....	16
C - MAINTENIR LE LIEN AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE GRACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES	18

III - DU DÉSIR D'ACTIVITÉ AU PROJET DE VIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ	19
A - RENDRE VISIBLE LE « CAPITAL ASSOCIATIF » DES TERRITOIRES	19
B - GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES	20
C - DÉFINIR DE NOUVEAUX « MÉTIERS D'UTILITÉ SOCIALE » AU SERVICE DE LA CITÉ	22
IV - UNE CITÉ OUVERTE ACCOMPAGNANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL À TOUS LES ÂGES	23
A - ACCORDER UNE PLUS GRANDE ATTENTION AUX SENIORS DANS LES POLITIQUES LOCALES	23
B - ÉLARGIR LA RÉFLEXION SUR LE VIEILLISSEMENT À LA PRISE EN COMPTE DES SENIORS	25
C - INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'URBANISME ET L'HABITAT.....	26
1. Vouloir une ville ouverte.....	26
2. Organiser une ville ouverte	27
3. Veiller à la mixité générationnelle et sociale dans l'habitat	27
4. Ouvrir le champ des possibles en matière de logement.....	29
D - DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE COMME LIEN SOCIAL.....	30

Le 13 mai 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section du cadre de vie la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur « *Seniors et cité* ».

La section a désigné Mme Monique Boutrand comme rapporteure.

INTRODUCTION

Les « baby-boomers », ceux que le marketing a baptisés « seniors », font l'objet de discours, de colloques et d'ouvrages, mais il apparaît rapidement qu'il est difficile de cerner cette nouvelle génération.

Les statistiques démographiques et économiques ou les études portant sur des questions plus qualitatives existent mais faute d'une définition communément acceptée, elles portent sur des tranches d'âge différentes et permettent difficilement les comparaisons. Les chercheurs comme les décideurs politiques se sont surtout intéressés au vieillissement de la population, au grand âge et aux enjeux en termes de protection sociale. Les partenaires sociaux ont abordé les questions posées dans le monde du travail par le départ de cette génération mais très peu d'études ont exploré cette « nouvelle vie » qui s'ouvre au moment de la cessation d'activité professionnelle.

Le rapport et l'avis tentent d'établir un état des lieux et d'imaginer le rôle et la place que les seniors jouent et pourront jouer demain dans une société où la coexistence de quatre à cinq générations oblige à repenser le pacte social entre ces générations et la qualité du cadre de vie qui leur sera proposé dans la cité. Les questions de logement, de déplacements et de maintien des services, de « bien vivre » tout simplement ne se posent pas qu'en termes financiers mais aussi en termes d'acceptation sociale et de cohabitation harmonieuse entre les générations.

C'est dans cet espace qu'existent déjà de multiples expériences souvent méconnues car nées de la volonté d'acteurs associatifs innovants. Les seniors grâce à leur disponibilité y apportent une contribution essentielle.

Donner de la visibilité à leur action, l'inscrire dans une stratégie territoriale et nationale permettra de faire de cette nouvelle génération, une « force de l'âge », une chance et un atout pour la cité de demain, le terme « cité » étant entendu au sens civique du terme, incluant toutes les formes de la vie sociale sur les territoires.

CHAPITRE I

CONSTAT

L'allongement de la durée de la vie et le bouleversement de la structure de la population posent de multiples questions. L'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé est porteur d'opportunité sociale, mais place la génération qui en bénéficie dans une situation de « charnière » ou de « pivot » très sollicitée. Ainsi, en dépit des clivages économiques, sociaux et culturels qui demeurent et traversent cette génération, comme les précédentes, elle s'en distingue sensiblement par l'amélioration globale de ses conditions d'existence et la modification qui en résulte de son rôle social.

Le champ de la réflexion s'intéresse plus particulièrement à cette période de la vie entre sortie du travail et vieillesse, qui s'étend sur une durée d'environ vingt années, de 55 à 75 ans, et que l'on peut qualifier de « séniorité ».

Bien que l'âge légal de la cessation d'activité en France soit fixé à 60 ans, beaucoup de salariés se voient contraints ou choisissent de sortir plus tôt du monde du travail, l'âge médian se situant vers 58 ans. Toutefois, les limites indiquées ci-dessus ne rendent pas compte de la complexité des situations, tant collectives qu'individuelles de la transition travail-retraite.

Pour cette raison, on précisera que le terme senior désigne ici par convention les personnes qui vont quitter ou ont quitté la vie professionnelle et qui disposent, sauf problème de santé, des capacités permettant de mener, si elles le désirent, une vie socialement active en valorisant cette denrée rare : le temps.

I - UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ?

Sur le plan statistique, les vingt-neuf classes d'âge (1946-1974) nombreuses, dites du « baby-boom », qui ont commencé d'arriver à l'âge de la retraite en 2001 et qui bénéficient de l'augmentation de l'espérance de vie, vont accroître la part des 55-74 ans dans la population totale. Au-delà de ces certitudes démographiques, des interrogations subsistent. Elles sont liées à la progression inégale de la longévité entre hommes et femmes tout d'abord, aux disparités sociales, professionnelles et territoriales ensuite. De plus, bien que la tendance générale soit à l'allongement de l'espérance de vie sans incapacité, la morbidité se modifie avec l'augmentation de l'incidence de maladies graves, dont le lien, pour certaines d'entre elles, avec des pollutions environnementales, apparaît de plus en plus clairement. D'autres facteurs sociaux, comme la pauvreté ou la précarité, peuvent également avoir un impact sévère sur l'espérance de vie.

II - UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE HÉTÉROGÈNE

La « séniorité » est d'abord une période de transition entre l'activité professionnelle et la retraite : dans tous les pays d'Europe, le taux d'emploi va s'amenuisant à partir de 55 ans. Pour les 55-64 ans, il s'établit en 2007 à 38,3 % pour la France et à 44,7 % pour l'Union européenne, loin de l'objectif assigné par la stratégie de Lisbonne à l'espace communautaire (50 %). L'évolution dans le sens souhaité se fait à un rythme assez lent.

Le regard que les populations portent sur la cessation d'activité diffère quant à lui en fonction des pays et des âges de la vie.

Les appréciations portées sur la liberté de choix comme critère déterminant de départ en retraite sont nuancées, et varient en fonction du contexte propre à chaque pays. La retraite est perçue majoritairement, presque partout, comme un événement positif. Les enquêtes sur les intentions de départ à la retraite montrent que la satisfaction éprouvée dans l'emploi et l'état de santé peuvent influencer dans une fourchette d'un à deux ans sur le souhait de partir plus tôt ou plus tard.

Sur le plan des revenus et de leur patrimoine, la situation des seniors est très contrastée, même s'ils sont en très grand nombre propriétaires de leurs logements. Selon le COR, la génération actuelle des 55-64 ans est celle qui a le niveau de vie le plus élevé.

Cependant, le taux de risque de pauvreté pour les personnes en retraite en France s'établissait en 2006 à 11 % pour les 50-64 ans et 16 % pour les plus de 65 ans, touchant particulièrement les femmes, plus nombreuses que les hommes à avoir connu une carrière incomplète. Cette situation risque bien entendu d'évoluer pour tous avec la baisse entamée du taux de remplacement net depuis déjà plusieurs années. Les rapports récents de la Fondation Abbé-Pierre et du secours catholique font état d'une aggravation récente de la pauvreté des personnes âgées et s'interrogent sur la fin de l'âge doré des « tempes grises ».

Ce patrimoine, les seniors en font un usage solidaire, surtout envers leurs enfants, mais également envers leurs parents. Ainsi, 64 % des ménages de la génération pivot font des dons sous forme monétaire à leurs enfants et petits-enfants, contre 6 % à leurs parents. Cette redistribution intergénérationnelle s'effectue quel que soit le niveau de revenu du donateur.

III - LES AUTRES RÉALITÉS INTERNATIONALES

Plus encore que la France, les pays de l'Union Européenne doivent faire face à un vieillissement de leur population qui constitue donc un défi commun, le nombre de jeunes atteignant l'âge de l'activité devenant inférieur à celui des personnes s'appêtant à quitter la leur. Les tendances lourdes, comme par exemple le fait que les femmes peuvent presque partout espérer une vie exempte

de handicap plus longue que celle des hommes, ne doivent cependant pas masquer les réalités démographiques dissemblables entre États membres.

Une grande puissance économique comme le Japon connaît pour sa part une situation encore plus inquiétante. Sa fécondité est l'une des plus faibles au monde, et sa population pourrait diminuer de 25 % d'ici à 2050. Dans le même temps, l'espérance de vie a considérablement augmenté.

À l'inverse, la démographie des États-Unis demeure tonique grâce à une fécondité élevée (2,05 enfants par femme) et à une immigration soutenue, même si l'espérance de vie à la naissance est plus faible qu'en Europe et au Japon.

IV - UNE TRANSITION QUI REDEFINIT LES RÔLES

Peu de chercheurs se sont arrêtés sur la ligne de fracture qui fait du travailleur un retraité. La retraite demeure souvent en France une rupture brutale, sauf pour ceux qui restent à proximité de leur activité professionnelle, agriculteurs ou artisans pour la plupart. Même si les retraités s'estiment généralement plutôt heureux de leur état, une proportion non négligeable d'entre eux souffre de dépression au moment de la retraite. Le passage d'un temps imposé à des temps choisis librement apparaît à cet égard comme un paramètre majeur. Quelles qu'en soient les conditions, la transition nécessite un remaniement identitaire incontournable.

La catégorie socioprofessionnelle d'origine, les ressources personnelles développées par chacun, l'environnement de travail, conditionnent pour partie ce remaniement. Bien entendu, les conditions de la fin de la vie active influent également sur ce vécu individuel, celles du départ tout particulièrement. Les mises à la retraite imposées créent de longues périodes de mal-être. Ce constat renforce la nécessité de préparer la transition pendant les dernières années de vie professionnelle. Enfin, on relèvera que l'achèvement de cette dernière n'est pas toujours synonyme de l'arrêt de toute activité marchande, différentes formules permettant aujourd'hui à un retraité de compléter ses revenus, et donc de cumuler un travail rémunéré et une retraite. Certains d'entre eux se lancent ainsi dans la création d'entreprises.

Sans méconnaître les responsabilités propres, au sein des familles, des parents vis-à-vis de leurs jeunes enfants, l'importance de l'aide fournie par les grands-parents doit être soulignée. La vitalité des solidarités entre générations en France est une réalité reconnue. Les seniors, à travers le soutien auprès de leurs enfants ayant eux-mêmes de jeunes enfants, jouent un rôle essentiel entre trois générations. C'est la raison pour laquelle on les appelle les « pivots ». Tout d'abord, cette génération joue un rôle important de transmission non seulement du patrimoine, mais surtout de ses modèles d'éducation, de ses valeurs culturelles, politiques et religieuses, ainsi que de la mémoire familiale. Ensuite, elle apporte aux jeunes générations, mais aussi aux parents âgés, un soutien sous forme de services de proximité : l'accueil et la garde des jeunes enfants comme

l'aide à la vie quotidienne des parents en réponse à la perte d'autonomie sont des formes d'entraides bien souvent indispensables à ceux qui en bénéficient.

La maîtrise par les seniors des technologies de l'information et de la communication participe au maintien de liens sociaux. Elle constitue l'un des moyens techniques susceptibles de les aider à rester actifs, notamment à travers l'engagement associatif, et à vivre de manière autonome plus longtemps. Elle joue aussi un rôle dans les relations intergénérationnelles, particulièrement entre grands-parents et petits-enfants. La lutte contre la fracture numérique qui menace, en France, 5,78 millions de seniors, est un objectif désormais affiché.

V - UNE IMPLICATION NOUVELLE DANS LA VIE DE LA CITÉ

L'implication des seniors dans la cité revêt des formes multiples.

Elle est particulièrement forte dans le monde associatif. En effet, si toutes les classes d'âge sont bien représentées parmi les bénévoles ou les adhérents ayant une responsabilité, 50 % des dirigeants du monde associatif sont des retraités et 70 % sont des hommes. La France, pour ce qui concerne le taux d'implication associative en Europe, se place actuellement dans la moyenne. Elle devra se mobiliser à l'avenir en faveur du renouvellement des instances dirigeantes de ses associations, et poursuivre la valorisation du bénévolat, dont l'image demeure encore insuffisamment attractive. Sa valeur monétaire était estimée en 2004 à 1 % du PIB. La formation des acteurs du monde associatif semble dans ce cadre devenir une nécessité.

Le développement du lien intergénérationnel est un autre moyen d'incitation des seniors à rompre l'isolement, le leur, mais également celui des jeunes, des parents isolés. Des élus locaux se sont aujourd'hui engagés dans le développement de l'intergénération, persuadés de son importance.

Des initiatives sociales, appuyées sur les collectivités locales, apparaissent, pour répondre aux besoins que fait naître, par exemple, l'éloignement domicile-travail et donc l'absence des parents dans la journée. Il y a là un espace pour les jeunes retraités, en faveur de programmes ou de découvertes périscolaires et d'actions associatives de terrain.

Dans bien des domaines, leur mobilisation, en complément de l'action publique, est importante. Ainsi elle a été exemplaire lors de la tempête de 1999.

Les seniors sont également très présents dans la vie politique, à la fois en tant qu'électeurs et en tant qu'élus, suscitant l'idée qu'ils exerceraient, selon le titre d'un ouvrage récent, un véritable « pouvoir gris ».

Il est en effet exact qu'ils votent proportionnellement plus que les autres tranches d'âge. Certains craignent que le déséquilibre démographique ne finisse par créer chez les retraités une communauté d'intérêts dangereuse pour l'équilibre social. Pour autant, le vote des seniors n'est pas homogène. Il est enraciné dans une histoire individuelle bien antérieure à la retraite. L'âge ne peut

être en soi associé à un comportement égoïste ou hostile aux évolutions, qui conduirait à minorer la voix ou le vote des personnes âgées comme le suggèrent certains chercheurs.

Il est également exact que leur poids est grandissant en politique. 59 % des députés ont plus de 55 ans, 58,3 % de sénateurs ont plus de 60 ans, près de 40 % des maires élus en 2008 ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge actuelle des membres du Conseil économique, social et environnemental est légèrement supérieure à 60 ans. Par ailleurs, les seniors disposent également, au plan local, d'instances comme les comités départementaux des retraités et des personnes âgées, les conseils municipaux d'aînés et les conseils de sages, où ils sont associés à la décision publique sans être des élus.

Si la question du « pouvoir gris » se pose, c'est qu'elle se fonde sur une image anxieuse et négative du vieillissement de notre société. Elle alimente la crainte d'une dissolution de nos systèmes de protection sociale solidaire et souligne en contrepoint la nécessité d'une plus grande solidarité intergénérationnelle.

VI - LES ENJEUX COLLECTIFS : UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Les enjeux d'une transition réussie entre vie active et retraite ne sont pas seulement individuels. Les départs en retraite précoces ont un coût économique et social, en particulier pour l'assurance chômage. Leurs déterminants sont économiques bien sûr, et dépendent des droits acquis par l'individu, mais aussi des craintes devant l'impact financier de réformes futures. Ils sont aussi liés à la nature et à l'environnement du travail : selon certaines enquêtes menées en Europe, la satisfaction globale au travail influe significativement et favorablement sur le souhait de poursuivre plus longtemps son activité professionnelle.

Les politiques de départ anticipé, qui ont marqué ces dernières décennies, ont alimenté en France la culture de la « sortie précoce » et suscité des pratiques discriminantes pour le travail des seniors. Pour autant elles n'ont pas eu les effets escomptés sur l'intégration des jeunes dans le marché du travail. La gestion par l'âge a surtout créé les conditions pour que les seniors souhaitent durablement cesser leur activité au plus tôt, non sans effets sur le transfert des compétences en entreprises, notamment au moment des départs massifs à la retraite encore à venir. Il y a donc tout intérêt à s'inscrire dans une logique préventive et à promouvoir une véritable gestion de la diversité des âges.

L'Union Européenne semble acquise à l'idée qu'il va falloir repenser la place des seniors et les solidarités entre générations. Si l'âge officiel de la retraite comme celui de la cessation effective d'activité varient fortement d'un pays de l'Union à l'autre, elle a adopté pour objectif commun un taux d'emploi de 50 % des personnes âgées de 55 à 64 ans à l'horizon 2010. La crainte de

perdre son emploi, l'état de santé au travail, la reconnaissance accordée aux services rendus sont parmi les facteurs qui influent sur le choix des individus. Un certain nombre d'États membres ont d'ores et déjà dépassé cet objectif; les autres doivent mettre en place des mesures ou renforcer celles qui sont déjà initiées afin de l'atteindre. Les représentations culturelles du travail comptent également. Le modèle français qui s'inspire d'une politique d'emploi par la gestion de l'âge ne joue pas en faveur de cet objectif européen.

VII - LES IMPLICATIONS TERRITORIALES DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SENIORS

En termes d'aménagement du territoire, les seniors posent aux responsables locaux des problèmes complexes : aménager sans « ghettoïser », considérer la source de richesse qu'ils représentent pour les territoires sans négliger les déséquilibres du vieillissement ultérieur.

Faciliter la mixité générationnelle nécessite une réflexion approfondie sur les espaces publics, afin de permettre aux générations de se côtoyer, de circuler, d'accéder par des transports fonctionnant comme des traits d'union, entre les différents espaces de vie.

À l'opposé, on peut redouter une certaine tendance au communautarisme, qui conduirait à développer en France des cités fermées, à l'exemple de celles créées aux États-Unis sous le nom de « *gated communities* ». Des programmes résidentiels clôturés ont déjà vu le jour par exemple dans le sud de Paris ou près de Toulouse. Pour éviter aux seniors la tentation de l'enfermement, il convient de s'inspirer d'expériences locales tendant à favoriser à la fois la mixité sociale et la mixité générationnelle par la mise en œuvre de formes urbaines et d'habitats innovants.

Compte tenu de leur augmentation en nombre, les seniors impactent la politique du logement. Ils sont, c'est un fait, souvent propriétaires immobiliers, ce qui ne les préserve pas des conséquences du vieillissement ou d'accidents de la vie et des aménagements alors nécessaires. Un quart des ménages seniors est locataire et 13% le sont dans le parc social. Le recours facilité à la colocation, le réaménagement de grands appartements constituent des pistes d'amélioration de la situation qui concernent autant le parc public que le parc privé. Pour autant, l'augmentation du nombre de seniors représente une opportunité en matière de présence dans les quartiers et un atout en termes de médiation sociale.

Parmi les seniors les plus aisés un certain nombre ont quitté leur département ou leur région lors de la retraite, et ces migrations pourraient s'accélérer à l'avenir, indépendamment de celles spécifiques au quatrième âge. La mobilité concerne surtout des seniors urbains qui aspirent à une meilleure qualité de vie, certains optant, à condition d'en avoir les moyens, pour un régime de double résidence. Quoiqu'il en soit, le nomadisme et la « plurirésidentialité » progressent depuis les années 2000.

Cette mobilité est susceptible de modifier les équilibres régionaux. Elle s'effectue principalement vers le sud de la France, mais aussi l'ouest, voire les régions au sud du bassin parisien, les communes rurales attirant les seniors âgés de moins de 70 ans. Le mouvement s'inverse ensuite, vers le bourg ou la ville. L'arrivée des seniors crée des emplois et contribue au dynamisme du commerce local et ce même lorsque les revenus de ces populations sont modestes.

Les seniors renforcent la tendance à la dissociation entre lieu de production et lieu de consommation : cette économie « présenteielle » constitue un véritable enjeu. Bien entendu, de telles migrations peuvent avoir des effets négatifs, notamment là où le solde naturel est déjà faible. Elles risquent d'accroître sur le long terme les dépenses publiques associées à la dépendance dans les territoires concernés. De plus l'arrivée des seniors contribue à favoriser l'essor des seuls emplois de services majoritairement peu qualifiés, et alimente une hausse des prix du foncier et de l'immobilier dans les zones déjà tendues. Pour les communes, mettre en place des stratégies cohérentes permettant de faire coïncider développement des activités locales et vie du territoire avec l'arrivée des populations nouvelles, s'avère complexe. Par ailleurs, les territoires ruraux vont abriter un nombre croissant de seniors dont la vie active se sera déroulée sur ces mêmes territoires, et quant à eux peu mobiles, qui poseront aux responsables locaux les problèmes liés au vieillissement de la population en général, mais accentués en zones de faible densité de population.

*
* *

Plusieurs organismes, instituts ou centres de recherche et d'analyse se sont livrés à l'exercice délicat de la prospective. Quel sera à moyen terme l'impact économique et social du vieillissement ? Il est certes relativement simple, comme le fait l'INSEE, de démontrer que le nombre des seniors va augmenter de façon rapide et significative au cours des vingt prochaines années. Il est plus risqué d'échafauder des scénarios. Avec prudence, les organismes qui s'y emploient en livrent généralement plusieurs, du plus optimiste au plus pessimiste, la protection sociale des personnes âgées constituant la question la plus cruciale. Pour autant, tous conviennent que l'avenir n'est pas écrit, que les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour mobiliser la valeur ajoutée que représentent les seniors et contribuer ainsi à la cohésion sociale.

CHAPITRE II

LES PROPOSITIONS

I - CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR LES SENIORS

Le regard de la société sur le vieillissement évolue lentement. Il reste encore très focalisé sur les préoccupations de santé, alors que les jeunes seniors qui vont ou viennent de quitter le monde du travail, et dont le nombre va continuer à croître, ont de ce point de vue de nombreuses raisons de considérer leur horizon à 20 ans avec optimisme. Ils entendent par conséquent exprimer des attentes différentes de leurs aînés. Les pouvoirs publics se doivent d'accompagner et de faciliter le changement de regard qu'imposent ces évolutions sociodémographiques, afin qu'elles soient perçues par les différentes classes d'âge en termes d'opportunités plus que de contraintes. Les échanges entre générations doivent être valorisés pour contrer le développement de représentations caricaturales qui tendent à opposer les jeunes et les vieux.

Certaines des mesures préconisées ici prennent leur source dans de précédents travaux où ont pu être formulées des propositions sur les mêmes sujets. Leur actualité justifie de les reprendre dans le présent avis.

A - SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE À LA RICHESSE DES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

La question de la solidarité intergénérationnelle est devenue une question centrale. Cette solidarité est en effet mise à l'épreuve par le déséquilibre croissant de nos régimes de retraite.

Le Conseil économique, social et environnemental attire l'attention sur l'importance de la clarification du débat public relatif à l'avenir de la protection sociale. Ce débat doit être l'occasion d'informer massivement les jeunes sur la richesse de l'intergénération, notamment sur ce qu'elle apporte à notre économie, afin de lutter contre le risque de fracture entre les âges.

Le plan national « bien vieillir » 2007-2009 comprend déjà un volet consacré à la promotion de la solidarité entre les générations, qui retient essentiellement deux moyens que sont le développement de la « semaine bleue » d'une part, la diffusion de la charte relative à l'habitat intergénérationnel d'autre part. Il apparaît toutefois clairement que la mise en œuvre de cette solidarité en dehors du cadre familial qui demeure celui, privilégié, du lien intergénérationnel se heurte à des difficultés concrètes, comme d'ailleurs la mixité sociale dont elle partage certains des objectifs.

Le développement de liens intergénérationnels au-delà du seul cercle de famille passe donc par une mobilisation d'un public très large qu'il faut amener à prendre conscience de l'importance de toutes les générations dans l'équilibre social. La représentation que les individus se font de l'âge est différente dans le cercle des proches, où l'utilité sociale des générations précédentes est naturellement perçue, qu'en dehors. Dans le même temps, un certain nombre de retraités se plaignent d'un sentiment d'inutilité, qui les conduit parfois jusqu'à exprimer leur refus d'être considérés comme des citoyens de « seconde zone ». L'enquête conduite par le CNRPA en 2006 retenait d'ailleurs comme axe d'action à conduire « changer l'image de la vieillesse dans notre pays ».

Notre assemblée préconise donc d'agir dans deux directions : communiquer sur le rôle des seniors auprès des autres adultes et auprès des seniors eux-mêmes, en mettant l'accent sur la richesse de l'intergénérationnel. Cette campagne de sensibilisation initiée au niveau national pourrait être déclinée au niveau local, en tenant compte du champ de compétences des différentes collectivités. Ces déclinaisons territoriales pourraient mettre en avant la réciprocité, le partage d'expérience, tout en présentant objectivement les avantages pour l'emploi et l'économie locale.

B - VALORISER ET SOUTENIR LE « PACTE GÉNÉRATIONNEL » DANS LA FAMILLE

La protection sociale a modifié les liens entre les générations. L'amélioration des revenus et des modes de vie des retraités a permis à ces derniers de développer de nouveaux rôles dans la famille. La coexistence de quatre voire cinq générations engendre une mutation des relations qui sont devenues plus libres, plus affectives. Les seniors occupent une position « pivot » à la fois auprès de leurs ascendants et de leurs descendants.

Les grands parents resserrent souvent le « maillage familial ». Les trois quart des enfants de moins de trois ans sont gardés régulièrement ou occasionnellement par leurs grands parents. En plus d'apporter un soutien utile, ces derniers contribuent à la transmission de normes et de valeurs familiales et, comme l'a montré une enquête de la CNAV, favorisant notamment la promotion professionnelle des jeunes femmes. Les aînés y trouvent l'occasion de mettre en œuvre leur disponibilité à l'égard de la transmission. Les jeunes enfants trouvent dans cette situation un cadre propice à leur recherche de racines.

Ce constat plaide bien sûr pour la prise en compte par la politique familiale de ce rôle. Pour autant, la politique familiale doit encourager la responsabilité des parents eux-mêmes comme premiers éducateurs et permettre l'équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Ceci est d'autant plus nécessaire lorsque l'on constate que cette génération pivot joue un rôle central auprès des parents âgés. Les deux tiers des aidants à distance sont les enfants de la personne dépendante.

Contrairement à une idée reçue, l'enquête ci-dessus citée démontre que l'entraide familiale s'accroît significativement lorsque interviennent des professionnels dont l'action est subventionnée par les pouvoirs publics. La politique familiale, au travers des actions développées en faveur des parents de jeunes enfants, participe de cet effort collectif. Il est également primordial pour bénéficier du concours des seniors notamment face aux problèmes cruciaux qui vont être posés par l'augmentation du nombre des « très vieux », de maintenir des politiques publiques actives d'aide à l'accompagnement de la dépendance.

Le Conseil insiste sur le rôle du financement par les politiques publiques des aides à la petite enfance et à la dépendance, qui permet de favoriser le « pacte générationnel » en facilitant l'accompagnement des échanges entre les générations.

La situation des aidants naturels que sont les jeunes retraités peut devenir particulièrement difficile lorsque ceux-ci sont très fortement sollicités. Ce peut être bien évidemment le cas lorsqu'ils doivent faire face à la prise en charge des petits-enfants et fournir en même temps de l'aide à leurs parents âgés. Les expériences de type « groupes de parole » sont intéressantes, elles permettent de rompre l'isolement et de partager des expériences, mais ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

Le Conseil économique, social et environnemental demande que la situation des aidants familiaux soit mieux prise en compte et facilitée :

- d'une part, grâce au développement d'actions « d'aide aux aidants ». Il ne s'agit évidemment pas d'envisager une quelconque professionnalisation, mais de permettre aux personnes qui ne sont pas préparées à exercer ce type de solidarités de bénéficier de modules de formation, concernant en particulier les soins aux personnes âgées ;
- d'autre part, grâce au développement de solutions d'accueil provisoire, qu'elles concernent les ascendants (accueil de jour par exemple) ou les descendants (accueil temporaire en crèche...).

De telles mesures pourraient être développées en partenariat entre les collectivités et le monde associatif. Au moment où l'on réfléchit de nouveau aux orientations de la politique familiale, ces préconisations devront être intégrées dans les équilibres nouveaux à trouver.

C - CRÉER DES PÔLES TERRITORIAUX DÉDIÉS, OUTILS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les problématiques relatives aux seniors, comme cela est apparu à l'occasion du constat dressé au début de cet avis, se situent à l'intersection de très nombreuses politiques publiques. L'impact de cette catégorie de la population sur les politiques de logement, de transport, d'urbanisme, sur les actions en faveur de la solidarité et de la mixité intergénérationnelles, ira en grandissant à mesure que des générations plus nombreuses parviendront à la « seniorité ». Une attention toujours plus grande devra être accordée aux

modalités de transition vers la retraite et de la cessation d'activité. La vie politique locale, la vie associative, l'économie des services en seront inévitablement modifiées.

Le rapport et le présent avis ont volontairement laissé de côté les problèmes spécifiques posés par l'incapacité comme conséquence du vieillissement, puisque les seniors dont il est question sont ou vont être des retraités en bonne santé pour encore un certain nombre d'années. Il est cependant toujours préférable d'anticiper, comme on le verra plus loin en matière de logement adapté. La capacité d'anticipation dépend pour une large part de la manière dont sera satisfait le besoin de transversalité, de pluridisciplinarité, de recherche sur l'ensemble de ces thématiques.

Certaines collectivités ont tenté de répondre à cette problématique générale. L'Institut régional du vieillissement de Franche-Comté rassemble ainsi, par exemple, les acteurs concernés, qu'ils viennent du monde médical, associatif, économique ou social, de l'univers de la recherche ou du secteur de l'habitat. De structure associative, cet organisme s'efforce d'organiser un travail commun autour des différents enjeux de la montée en puissance numérique des seniors, d'élaborer des instruments d'aide à la décision dans une approche territoriale, à laquelle se sont d'ailleurs associés les conseils généraux.

Les régions devraient être encouragées à créer des instituts sur le modèle de l'IRV, où serait développée, grâce aux synergies mises en œuvre, une réflexion d'ensemble sur les moyens de tirer un bénéfice commun de l'entrée dans un nouveau modèle démographique, marqué par la coexistence de quatre générations. Au cœur de cette réflexion, les questions de santé et de solidarité rencontrent celles liées au développement économique, social et humain. De telles initiatives mériteraient d'être généralisées et coordonnées au niveau national permettant le développement de la recherche dans ce domaine peu exploré en France.

D - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA GÉNÉRATION DES SENIORS

Comme cela a été démontré, la notion des seniors ne se laisse pas réduire à des catégories d'âge. La difficulté d'utiliser les statistiques existantes, qui segmentent les individus ou ménages adultes par tranches de cinq, dix ou quinze ans, apparaît par exemple à la lecture du plan national « bien vieillir » : le plan s'appuie ainsi, pour définir la population concernée, ou illustrer les différentes problématiques traitées, sur des statistiques qui visent les plus de 60 ans, mais aussi les 50-70 ans, ou encore les 45-74 ans...

Or, si l'on veut orienter efficacement les politiques publiques ou les actions privées, c'est à une catégorie plus large qu'il convient de s'attacher, celle qui concerne sommairement la période de la vie qui s'étend entre préretraite et incapacité, et au sein de laquelle, si l'on raisonne en tranches d'âge, les statistiques distinguent les 55-64 ans et les 65-74 ans.

Pour notre assemblée, une meilleure connaissance de leur poids dans l'économie devient chaque jour plus indispensable.

À l'heure où un véritable débat semble s'engager, avec la constitution d'une commission internationale, dite commission Stiglitz, chargée de réfléchir à l'ensemble des indicateurs qui entrent dans le calcul du PIB, le Conseil propose d'inclure dans la réflexion nationale l'évaluation de l'impact sur le PIB de l'économie non marchande (bénévolat associatif et transfert en nature des aidants familiaux, etc.).

Pour ce qui concerne les territoires, l'impact réel de l'économie présentielle devrait pouvoir être mesuré grâce à la mise au point d'indicateurs pertinents, dont la collecte pourrait intervenir à différents échelons, par exemple celui des observatoires départementaux, mais dont il conviendrait complémentirement d'assurer l'exploitation au niveau régional. Plus généralement, il est souhaitable de disposer de statistiques qui croisent mieux les critères d'âge avec ceux du niveau de formation, de la catégorie sociale et du revenu.

Par ailleurs, pour une meilleure connaissance du rôle des seniors, en particulier au bénéfice de la cohésion sociale, il conviendrait d'encourager le développement des capacités des CODERPA afin qu'ils puissent conduire des enquêtes, se faire l'écho des attentes des retraités et faire connaître les bonnes pratiques identifiées localement.

II - PRÉPARER LES TRANSITIONS NOTAMMENT ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE

A - FAVORISER UNE TRANSITION DOUCE ET PROGRESSIVE ENTRE TRAVAIL ET RETRAITE

Que la fin de vie professionnelle soit vécue de façon positive par un investissement dans le travail jusqu'au dernier jour ou que les dernières années pour différentes raisons soient plus difficiles et l'arrivée de la retraite attendue avec soulagement, toutes les études et enquêtes confirment que le passage à la retraite du jour au lendemain reste une étape délicate. Passer d'un temps imposé même pour des cadres très autonomes à des temps choisis librement ou encadrés par des contraintes personnelles est un exercice déstabilisant. Nombre d'incidents de santé voire de périodes de dépression apparaissent dans cette phase de recomposition identitaire qui pourraient être évités par une sortie du travail aménagée « en douceur ».

Un certain nombre de pays européens proposent d'ores et déjà des formules de temps partiels pour les dernières années de vie professionnelle. Cette offre semble répondre aux attentes des seniors en entreprise qui expriment majoritairement leur souhait de disposer de plus de flexibilité dans leur manière d'aborder la fin de carrière.

Par ailleurs, les politiques de gestion de l'emploi par l'âge ont contribué à stigmatiser les seniors dans le travail et à les dévaloriser. Développer des fonctions tournées vers le tutorat, la transmission de l'expérience rendront attractive la fin de carrière, permettront au salarié senior de s'impliquer de façon positive dans sa succession et de s'orienter vers d'autres formes d'activités tournées vers sa future vie de retraité.

La participation de seniors à des projets associatifs humanitaires soutenus par des entreprises ou des organisations peut être une occasion de faire « le pont » entre l'activité professionnelle et l'engagement associatif. Au niveau territorial, quelques exemples d'actions d'intérêt général ou de solidarité associent collectivités, associations et entreprises et sont des lieux de collaboration salariés - retraités qu'il serait intéressant de développer.

Le syndicalisme des retraités, qui regroupe à l'intérieur d'une confédération des salariés dans leur secteur professionnel et des retraités ou les fédérations des retraités non salariés constituent une autre forme d'engagement digne d'intérêt. Ces unions de retraités inscrivent leur action dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle et sont en mesure de faire le lien entre les actifs et les retraités, favorisant ainsi la transmission d'expérience.

Par ailleurs, la loi d'août 2003 portant réforme des retraites et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ont introduit la possibilité de cumul emploi-retraite dans certaines conditions. Une activité « marchande » à temps réduit et dans un domaine choisi par le nouveau retraité est une autre façon de sortir de la pratique de l'arrêt brutal d'activités. Nombre de cadres recréent une activité souvent dans le conseil et le statut d'auto-entrepreneur, récemment créé, devrait ouvrir de nouvelles possibilités.

Toutes ces formes de compromis entre travail salarié et activités librement choisies doivent être développées dans l'intérêt de tous :

- **une transition plus équilibrée pour le senior qui lui permettra d'imaginer positivement son « nouveau projet de vie » ;**
- **des transmissions de compétences mieux gérées dans une période où le départ important en nombre des baby-boomers va poser des problèmes aux entreprises.**

B - VERS UNE GESTION QUALITATIVE DU DÉPART À LA RETRAITE

Un certain nombre de caisses de retraite proposent déjà depuis longtemps à leurs ressortissants, des stages de préparation à la retraite. Si au départ ces initiatives répondaient surtout à des questions juridiques ou fiscales, la demande s'oriente aujourd'hui vers une approche du projet de vie et une préparation plus qualitative du temps passé à la retraite que chacun espère beaucoup plus long que dans les décennies passées.

Les partenaires sociaux se sont également emparés de la question des seniors au travail pour répondre aux objectifs européens d'emploi des seniors mais aussi dans l'intérêt économique des entreprises qui vont voir partir dans les années à venir de nombreuses compétences et des savoir faire qui pourraient leur faire défaut. Les mesures envisagées concernent les conditions de travail en fin de carrière professionnelle, mais il serait intéressant de proposer aussi aux seniors encore au travail de se projeter dans leur avenir y compris hors de la sphère professionnelle. Imaginer celui-ci sereinement permettrait de contribuer à la motivation des salariés en fin de carrière professionnelle.

Notre assemblée propose de réaliser dans l'année qui précède la retraite une forme de bilan des compétences humaines que l'on pourrait appeler bilan de « potentiel retraite ».

Ce bilan de « potentiel retraite » pourrait prendre plusieurs formes :

- un bilan de santé confié aux services de médecine du travail. Dans le cadre de la refonte du plan national « bien vieillir » pour les années 2010 à 2012 initié par le secrétariat d'État à la solidarité, cette consultation de « cessation d'activité » pourrait être proposée à titre expérimental dans l'année qui précède le départ en retraite ;
- un bilan « projet de vie » pour permettre aux seniors d'envisager l'avenir. Si certains ont déjà en tête des projets bien construits, nombre d'entre eux idéalisent ce temps libre de contraintes et sont souvent démunis au bout de quelques mois devant les longues années d'inactivité qui s'ouvrent devant eux ;
- les caisses de retraite devraient être les leaders naturels de ces actions de prévention et de qualité de la retraite pour leurs ressortissants et porter une attention particulière aux travailleurs en situation de précarité ou de chômage, pour lesquels les problèmes financiers peuvent accroître les risques de désocialisation.

Réussir cette étape n'est pas simplement une question individuelle. Du fait de leur nombre les baby-boomers vont contribuer à amplifier des phénomènes déjà perceptibles : coût en termes de santé d'une transition difficile, équilibre des systèmes de protection sociale etc. Aucun acteur ne peut négliger cette question. Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont soucieuses des conséquences sociales et environnementales de leur activité. Ainsi dans l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors, l'ensemble des partenaires sociaux se sont engagés à accompagner cette transition.

Le Conseil économique, social et environnemental rappelle l'importance des engagements pris dans cet accord en particulier l'implication de tous les acteurs, y compris les pouvoirs publics, dans l'amélioration de la transition travail-retraite, chacun devant assumer les responsabilités qui lui sont propres.

C - MAINTENIR LE LIEN AVEC LA VIE PROFESSIONNELLE GRACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Nombre d'entreprises se dotent aujourd'hui de sites Internet, de possibilités d'accès externes pour leurs salariés et souvent d'Intranet d'entreprises. Ces nouveaux lieux d'échanges et de dialogues s'exercent à distance et autorisent la communication entre le lieu de travail et l'extérieur. Rester en lien avec ses anciens collègues, être informés et participer à quelques manifestations conviviales, échanger des informations liées à l'expérience ou à l'histoire de l'entreprise, autant de pratiques informelles qui s'exercent naturellement lorsque l'entreprise est de petite taille mais qui pourraient être facilitées par les nouvelles technologies de communication dans les grandes entreprises.

Par ailleurs, la complexité des processus de travail rend de plus en plus compliquée la description du quotidien d'un poste ou d'une fonction.

Certains consultants se sont spécialisés dans le repérage du « non écrit », de l'implicite dans les relations de travail, du « travail gris » selon le terme employé par Francis Ginsbourger, économiste du travail. Outre les savoirs techniques, les baby boomers qui partent nombreux en retraite, vont emporter avec eux ces savoirs implicites qui se transmettent difficilement, une partie de la culture de l'entreprise faite de ces « non écrits » dont l'importance peut soudain apparaître primordiale.

Le Conseil économique, social et environnemental propose de permettre aux salariés, s'ils le souhaitent, de rester en lien avec leur entreprise, par le biais de l'Intranet par exemple, dans les conditions d'utilisation et d'autorisation d'accès fixées par elle. Cette possibilité peut permettre une transition en douceur pour le salarié et un échange utile pour l'entreprise.

Le retraité pour lequel la transition de la vie professionnelle vers la retraite se passe bien pourrait, s'il le souhaite, rester en contact pendant quelques temps et avoir ainsi la possibilité de transmettre à ses anciens collègues, une partie de son expérience si nécessaire.

Cette possibilité de conserver le lien par le biais de l'Intranet de l'entreprise doit être offerte mais doit relever du seul volontariat et pouvoir être interrompue sans conditions à la demande de l'une ou l'autre des deux parties.

*
* *

Les enjeux d'une transition réussie entre la vie active professionnelle et la retraite ne sont pas seulement des enjeux individuels mais représentent aussi un atout pour les entreprises et pour la société. Ce sont des enjeux d'ordre économique mais également sociétaux au sens où ils préparent la « naissance » à une nouvelle vie active selon le souhait formulé par nombre de seniors.

III - DU DÉSIR D'ACTIVITÉ AU PROJET DE VIE AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

A - RENDRE VISIBLE LE « CAPITAL ASSOCIATIF » DES TERRITOIRES

La grande majorité des seniors exprime le besoin d'avoir une ou des activités socialement reconnues. En effet, la fin d'activité professionnelle demeure une époque charnière de l'existence : au-delà des premiers mois de liberté et d'une projection idéalisée du temps libre, la transition entre la vie professionnelle et la vie de retraité est une période de bouleversements identitaires rarement vécue de façon paisible. Parallèlement cette génération « pivot » est très sollicitée par enfants, petits enfants et joue aussi un rôle de « service social invisible » auprès des parents âgés. Elle souhaite donc que soient respectés ses temps de vie, celui nécessaire aux relations familiales, le temps personnel réservé aux activités culturelles ou sportives et elle refuse un bénévolat trop contraignant et dévoreur de temps.

Pour autant, si la famille occupe une place importante, si la retraite « loisirs » a toujours des adeptes, nombre de seniors aujourd'hui souhaitent retrouver assez rapidement une activité et se tournent vers les associations pour proposer leur disponibilité et leurs compétences. Si le taux d'adhésion des retraités à une association n'est pas beaucoup plus important en France que celui des autres classes d'âge (26 % pour l'ensemble de la population, 29 % pour les 60/69 ans), ils sont par contre plus présents dans le quotidien de l'action de ces associations, occupent plus souvent les postes de responsabilité et évidemment disposent d'une richesse aujourd'hui rare : le temps. Ils jouent donc un rôle important pour le tissu associatif dans les territoires quelle que soit la dimension de ces associations.

Toutes ont répertorié le nombre des associations qui œuvrent sur leur territoire. Nombre d'entre elles organisent une fois par an, un forum des associations donnant ainsi de la visibilité à leur action mais ce « capital associatif » reste méconnu notamment dans le rôle qu'il peut jouer dans le « bien vivre ensemble ». Pour s'en convaincre, imaginons autour de nous, une « grève » d'une semaine des bénévoles des associations !

La vie associative s'apprécie en général à l'échelle des communes. Celles-ci subventionnent la plupart de leurs associations et sont de plus en plus exigeantes, c'est légitime, en termes de comptes rendus financiers et d'activités. Peu encore proposent en amont une politique associative globale coordonnée et

inscrivent leur soutien financier dans une stratégie associative claire, fondée sur des projets précis, pluriannuels et évalués *a posteriori*.

Proposer aux associations de véritables conventions d'engagement réciproques permettrait aux collectivités publiques de mieux mesurer leur rôle dans la prévention et la cohésion sociale.

Notons cependant que ce rôle essentiel joué par les bénévoles dans une commune, sur un quartier, ne peut se substituer aux services sociaux locaux. Il apparaît même que la présence des services publics contribue à optimiser l'action associative. Celle-ci est indispensable et constitue souvent un lieu d'innovation sociale. Les associations ont souvent une délégation de service public de fait mais les rôles respectifs de chacun doivent être bien identifiés.

Compte tenu de l'évolution démographique et du poids grandissant des seniors, leur implication est un enjeu de la vitalité associative et du développement des territoires où ils vivent, qu'il s'agisse d'un quartier urbain ou d'une commune rurale. Une meilleure lisibilité et une plus grande transparence contribueront à inscrire ces associations, qui sont déjà des acteurs incontournables de la vie locale, dans un échange « gagnant-gagnant » avec la société. D'un point de vue économique, le bénévolat est une contribution volontaire aux charges qui incombent de façon solidaire à la société.

B - GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES

Les bénévoles potentiels n'ont parfois qu'une vision limitée de l'action des associations. Parce qu'ils en ont une image nationale valorisante, ou plus localement dans le cadre d'un réseau de proximité, ils proposent leur disponibilité et leur bonne volonté sans bien maîtriser *a priori* le périmètre de leur engagement. On ne connaît généralement des associations que leur activité la plus apparente, sans mesurer l'organisation parfois complexe qu'elle nécessite. Le risque de désillusion peut compromettre alors rapidement le désir d'engagement.

Il est donc important que les associations sachent faire partager leurs projets et encadrer ces seniors qui offrent leur disponibilité et apportent leur expérience. Il ne s'agit pas bien entendu de reproduire le fonctionnement du monde du travail mais de respecter leurs temps de vie, donc d'assurer la conciliation entre les besoins auxquels l'association a choisi de répondre et la disponibilité des bénévoles.

Les grandes associations nationales se sont dotées de plans de formation pour les responsables bénévoles. Au niveau local, il apparaît important de mutualiser les formations à l'échelle des intercommunalités par exemple.

Développer et promouvoir le bénévolat nécessite de mieux gérer à travers des formations appropriées les ressources humaines que sont les bénévoles.

Construire un projet, le conduire à son terme pour ne pas décevoir ni l'acteur ni le bénéficiaire, prévoir son financement, en faire l'évaluation, autant de démarches qui nécessitent d'être accompagnées. Organiser la logistique d'une manifestation mais aussi savoir écouter des interlocuteurs aux logiques éventuellement opposées demandent des qualités et des compétences qui gagnent à être améliorées par des formations appropriées.

L'apprentissage de l'animation d'équipes de bénévoles pour lesquelles il n'y a pas de hiérarchie formelle, pas de liens de subordination nécessite des règles du jeu claires, transparentes et consensuelles. C'est parfois un défi compliqué !

Autant de questions posées même aux plus petites associations et pour lesquelles la bonne volonté ne suffit pas. S'y ajoute la complexité des interactions sociales qui rend aujourd'hui indispensable la formation des différents acteurs sur le terrain qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Un quart des associations sont aujourd'hui employeurs de main d'œuvre. De multiples associations de terrain ont permis par leur dynamisme de faire émerger des besoins nouveaux et ainsi de créer des emplois dans les domaines social, culturel et sportif. Dans ces associations, les décisions sont de la responsabilité de dirigeants bénévoles et leur lien avec les salariés de l'association est parfois difficile.

Les dispositifs et les actions de professionnalisation des associations sont nécessaires pour faire partager un projet. Les formations au management associatif sont rares et mériteraient d'être développées.

Même lorsque dans une vie professionnelle antérieure, les seniors ont été amenés à assurer des responsabilités dans le domaine des ressources humaines, l'animation d'une association, de ses bénévoles et de ses salariés nécessite de faire partager un projet tout en respectant la place de chacun et requiert donc des qualités particulières.

Si les seniors ont et auront demain une place privilégiée dans le dynamisme du monde associatif, il convient de ne pas négliger le risque du « pouvoir gris » selon les termes de Jean-Philippe Viriot Durandal lors de son audition. Pour autant il n'y a aucune raison non plus à stigmatiser l'âge comme un critère négatif. Il s'agit plutôt quelle que soit la nature de l'association et l'âge de ses responsables de prévoir le renouvellement régulier des dirigeants.

Il convient d'inciter les associations à prévoir le renouvellement des instances dirigeantes par des actions destinées à faciliter et à diversifier l'accès aux responsabilités.

Il est à noter qu'une limitation des mandats inscrite dans les statuts de l'association peut être de nature à favoriser ce renouvellement. Un président installé depuis de nombreuses années devient irremplaçable tant l'association et toute son action sont identifiées à sa personne. Le changement amènera inévitablement de nouvelles idées, évitera à l'association de « vieillir » et

facilitera le renouvellement des dirigeants autorisant, ce serait souhaitable, une place plus importante qu'aujourd'hui, aux femmes et aux jeunes dans les responsabilités associatives.

C - DÉFINIR DE NOUVEAUX « MÉTIERS D'UTILITÉ SOCIALE » AU SERVICE DE LA CITÉ

La diminution importante du nombre d'actifs par rapport aux « inactifs », le nombre grandissant de seniors en bonne santé et l'allongement de la durée de la vie pour les personnes très âgées poseront demain des problèmes quasi insurmontables que l'État providence et les collectivités territoriales ne pourront seules assumer. Si le financement de la solidarité nationale doit rester une priorité des politiques publiques, il nous faut concevoir d'autres formes d'aides pour assurer à tous les âges une qualité de vie optimum et répondre en même temps aux défis du XXI^{ème} siècle. Pour éviter à l'avenir des tensions intergénérationnelles, il est nécessaire d'imaginer des modes d'intervention nouveaux hors du champ strictement monétaire sur la base d'un « pacte intergénérationnel renouvelé » et qui allie droits et devoirs pour toutes les générations.

Il est urgent de définir de nouveaux « métiers d'utilité sociale » au service de causes sociales identifiées et officiellement reconnues en dehors de la sphère marchande.

Il ne s'agit pas ici d'innover complètement mais de profiter d'expériences déjà en œuvre pour en faire le bilan, mesurer les avantages et les risques et imaginer d'autres champs de possibles interventions.

Pour illustrer ce propos, citons trois exemples :

- la médiature de la République a créé depuis plusieurs années la fonction de délégué local de la médiature. Si cette mission ne requiert pas de critère d'âge, elle est majoritairement occupée par des seniors. Le délégué est le représentant local du médiateur de la République. Son engagement après sélection fait l'objet d'un contrat d'un an renouvelable ; il bénéficie au départ d'une formation conséquente et s'engage à être disponible une demie journée par semaine. Ces délégués sont des relais locaux (ils sont 270 en France) dont le rôle d'écoute des problèmes du quotidien est irremplaçable ;
 - dans le parc locatif qu'il soit public, privé ou social, les responsables notent déjà l'importance que jouent les seniors qui y habitent. Leur disponibilité, leur présence dans la journée, font d'eux des référents naturels. Dans nombre de situations, ils sont déjà identifiés comme « référents d'escaliers » et jouent un rôle de médiation. Les défis à relever en matière de respect de l'environnement, d'éducation à la gestion des déchets par exemple sont difficiles à mettre en œuvre.
- Faire des seniors des « ambassadeurs locaux d'environnement »**

permettrait progressivement de créer des comportements plus responsables pour les habitants des ensembles collectifs ;

- dans ce même souci d'initier de nouveaux comportements pour mieux respecter l'environnement, de nombreuses collectivités ont organisé des « Plans de déplacement domicile-école » autrement dénommés « Pédibus ». Partant du constat que de nombreux parents prenaient leur voiture pour emmener leurs enfants à l'école souvent pour quelques centaines de mètres seulement, créant des problèmes de circulation et de stationnement, des circuits de déplacement à pied sont organisés et sécurisés par des adultes. Ces adultes sont des parents ou des grands parents disponibles. Ces expériences pourraient être généralisées et nombre de seniors apprécieraient probablement d'y être associés.

On pourrait ainsi faire une liste à la Prévert des multiples aides réciproques qui existent déjà entre les générations, certaines méritant de sortir de l'anonymat et de la simple bonne volonté de voisinage pour devenir de véritables « services d'utilité sociale ».

Loin de concurrencer le secteur marchand, les associations ont souvent ainsi prouvé qu'elles pouvaient non seulement être de véritables laboratoires d'innovation sociale, mais qu'elles pouvaient aussi contribuer à créer des emplois aujourd'hui et anticiper les emplois de demain.

IV - UNE CITÉ OUVERTE ACCOMPAGNANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL À TOUS LES ÂGES

Raisonnement sur les problèmes spécifiques d'une tranche d'âge ne revient pas à l'isoler artificiellement du reste de la population ni à considérer que toutes ses composantes, supposées disposer des mêmes ressources, partagent des comportements et des désirs communs. Cela permet en revanche d'attirer l'attention de la société et des décideurs publics, en particulier au niveau local, sur des besoins singuliers qu'il convient de prendre en considération dès à présent et d'intégrer dans toutes les démarches prospectives de développement et d'aménagements territoriaux.

A - ACCORDER UNE PLUS GRANDE ATTENTION AUX SENIORS DANS LES POLITIQUES LOCALES

L'activité et les besoins des premières générations du baby-boom, qui ont commencé d'arriver à l'âge de retraite, ne sont pas ceux des personnes âgées parfois confrontées à des problèmes de dépendance. Dans toutes les politiques de développement local, une réflexion relative à leur accueil et aux conséquences économiques et sociales de leur présence permanente ou intermittente s'impose. Elle doit s'attacher tout particulièrement aux stratégies présentes, à l'intergénération et au parcours résidentiel des retraités

Le relatif dynamisme démographique de la France profite à tous les territoires et la population des espaces ruraux augmente désormais au même rythme que dans l'ensemble du pays (plus 0,7 % par an). Il reste que 82 % de la population vit aujourd'hui dans des « espaces à dominante urbaine » contre 18 % dans des « espaces à dominante rurale » et que, selon le recensement de 2006, 60 % de la population occupe les 8 % du territoire que constituent les pôles urbains. Les enjeux urbanistiques se posent donc dans des termes très différents aux responsables des collectivités locales.

Le Conseil économique, social et environnemental, observant que toutes les collectivités locales n'ont pas encore pris la mesure de l'impact à moyen et long terme de l'augmentation du nombre des seniors, engage celles-ci à en analyser les conséquences et à les prendre en compte. Au niveau territorial le plus pertinent (commune, intercommunalité...), les conséquences prévisibles des migrations résidentielles des seniors devraient être mises à l'étude de façon à éviter la survenue de situations foncières ingérables, en particulier pour les communes d'accueil. Ces perspectives devraient être préférentiellement envisagées dans le cadre de l'intercommunalité et sur la base d'une analyse fine des espaces disponibles, du parc résidentiel et de son occupation.

La plupart des élus ont tendance à faire de la présence d'emplois la condition *sine qua non* du développement de leur territoire alors que les économistes ont montré que celui-ci dépend davantage des revenus, lesquels sont de plus en plus souvent dissociés du lieu où ils sont produits. L'économie de la consommation est aussi créatrice d'emplois peu sensibles à la concurrence interrégionale. Certains territoires se spécialisent aujourd'hui dans la captation de ces revenus, détenus pour près du quart par les retraités.

Savoir retenir ou accueillir les seniors sur son territoire devient ainsi une compétence de première importance pour les acteurs stratégiques que sont les collectivités locales. **Notre assemblée plaide donc pour l'établissement d'une stratégie en vue d'optimiser l'économie présente. Il convient de développer une gestion globale de cette montée en puissance des seniors et du vieillissement de la population dans ses dimensions économique, sociale et culturelle.** Elle est seule à même de faire jouer à cette génération un rôle de levier pour l'économie locale (demandes de biens et services, assiette fiscale...).

Dans la perspective qui vient d'être évoquée, et afin de créer les conditions d'accueil et de maintien des seniors **le Conseil économique, social et environnemental en appelle au maintien des services publics et marchands, les TPE (commerces, entreprises artisanales...) formant le socle de l'économie présente, et au développement par les communes et intercommunalités d'une économie sociale et solidaire, essentiellement portée par les associations,** dont on a vu qu'elles étaient un lieu d'investissement privilégié des seniors.

Notre assemblée estime en outre que la missions des pôles d'accueil qui sont opérationnels dans la plupart des régions depuis 2004 soient élargies. Initialement dédiées aux porteurs de projets, qui peuvent d'ailleurs être des seniors, ils pourraient également être chargés d'accueillir les seniors français ou étrangers et de faciliter leur intégration et les aidant à se loger et en répondant à leurs interrogations.

Convaincue de l'intérêt que présentent pour les régions l'accueil pérenne ou temporaire de ménages de jeunes retraités, **notre assemblée insiste cependant sur le fait que toute spécialisation excessive risquerait d'induire des tensions avec les autres catégories de la population et hypothéquerait la cohésion sociale.** De plus, le vieillissement étant un processus individuel inéluctable, il apparaît prudent que les collectivités se préparent très en amont aux difficultés qu'elles auront à résoudre quand leurs jeunes seniors, ayant vécu leur « âge d'or », verront décliner leur santé, et qu'elles devront assurer tout ou partie des coûts de prise en charge.

Par ailleurs, le Conseil économique social et environnemental tient à rappeler que l'attractivité d'un espace repose en grande partie sur des éléments difficilement mesurables de type « bien public », comme les paysages, le climat, la densité, le potentiel culturel... Autant d'éléments qui déterminent la qualité de vie. Il importe donc de mettre en valeur cette offre territoriale sans en surexploiter les éléments non renouvelable (paysages...) afin de ne pas l'épuiser et préserver ainsi un facteur important du développement durable.

B - ÉLARGIR LA RÉFLEXION SUR LE VIEILLISSEMENT À LA PRISE EN COMPTE DES SENIORS

Les attentes des jeunes seniors - c'est-à-dire les seniors au sens du présent rapport - sont évidemment très différentes des plus âgés.

Un certain nombre de commune (Rennes, Nantes, et d'autres...) ont déjà mis en place un service et désigné un adjoint au maire chargé des jeunes seniors, ayant pour mission de traiter des problématiques de cette fraction de la population, différentes de celles traitées par l' élu en charge des personnes âgées. **Le Conseil économique social et environnemental préconise de désigner au sein des équipes municipales un élu chargé du troisième âge distinct de celui en charge du quatrième âge** et de généraliser cette distinction afin que la demande sociale émanant des seniors soit mieux et plus efficacement prise en charge. Plus que sur des thématiques de santé, celle-ci s'exprime dans le champ de la vie sociale, culturelle et sportive.

C - INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE DANS L'URBANISME ET L'HABITAT

La ville doit se situer au-delà des logiques générationnelles, sauf à s'orienter vers des regroupements communautaires dont les *gated communities* sont l'illustration la plus connue. Sans nier la tendance au regroupement des individus par affinité, âge ou origine, le Conseil économique social et environnemental entend rappeler son attachement aux fondements de l'idéal républicain d'une communauté de citoyens partageant un projet et un destin communs.

1. Vouloir une ville ouverte

Une ville ouverte suppose un refus de la séparation entre les fonctions, entre les espaces et entre les individus. Elle suppose aussi des aménagements et des équipements qui conviennent à tous. L'unité de la ville en dépend. **C'est pourquoi notre assemblée réaffirme son attachement à la présence de la nature dans la ville et à la qualité de traitement des espaces publics, ambition qui doit être présente dans tous les programmes de construction ou de réhabilitation.** Seuls leur accessibilité, leur attractivité, leur confort et leur esthétique sont susceptibles d'en faire des lieux identitaires fréquentés par des habitants de tous âges, qui s'y côtoient et développent le sentiment d'appartenance à un territoire. De tels aménagements urbains rendent possible l'intergénération sans l'imposer, accueillant toutes les temporalités et toutes les pratiques. À l'opposé de la ville ségréguée, la ville ouverte doit être celle du possible, donc du choix. Les exemples abondent de travaux réussis sur l'espace public ayant suscité un renouveau des activités et contribué à un meilleur équilibre des fonctions dans la ville, redonnant ainsi tout leur sens aux valeurs de proximité. À ce titre, le Conseil souligne tout l'intérêt que présentent des expériences visant à renforcer cette proximité, comme celles conduites dans la capitale dans le cadre du programme Vital'Quartier, consistant à assurer le portage des locaux commerciaux situés en pied d'immeubles, leur réaménagement puis leur réattribution à l'issue des opérations immobilières et/ou urbaine.

Il convient désormais de penser tous les transports et les équipements publics (lieux de formation, établissements de loisirs et de culture, lieux de restauration...) dans cette même logique intergénérationnelle et de travailler à leur polyvalence fonctionnelle. Dans le cadre des diagnostics territoriaux, notre assemblée se prononce par ailleurs en faveur d'une mise à l'étude systématique des synergies possibles au niveau de la commune ou de l'intercommunalité entre les équipements de façon à réaliser des économies d'échelle, mais aussi des offres de service mieux intégrées. Les infrastructures de mobilité douce (tramway...) peuvent aussi être des vecteurs d'une cohabitation intergénérationnelle réussie.

2. Organiser une ville ouverte

Les élus ont aujourd'hui des outils efficaces à leur disposition, en particulier les schémas de cohérence territoriaux (SCOT), pour tenter de constituer cette ville pour tous d'où les seniors et les plus âgés ne se sentiront pas exclus. Notre assemblée se félicite de l'initiative innovante prise dans le cadre du suivi du SCOT dunkerquois de lancer une enquête auprès des 55-65 ans qui permettra l'élaboration d'un programme d'actions partagées. Elle engage toutes les collectivités à s'inspirer de cet exemple afin que les seniors acquièrent une véritable visibilité dans les politiques d'urbanisme et que la prise en compte du vieillissement ne se réduise pas à la problématique des personnes à mobilité réduite, comme cela est encore trop souvent le cas.

Si les schémas de cohérence territoriale sont les plus à même d'intégrer cette dimension, les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) inclus dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent aussi comporter des orientations relatives à la voirie aux espaces publics favorisant ou non la ville intergénérationnelle, en jouant par exemple sur les déplacements piétons. Cette possibilité mériterait d'être mise à profit.

Notre assemblée préconise de décliner à l'échelle intercommunale, notamment au travers des programmes locaux de l'habitat (PLH) et communale des quartiers intergénérationnels en s'appuyant sur les réalisations existantes.

Enfin, pour assurer une véritable cohérence territoriale entre espaces urbains et ruraux, le Conseil économique social et environnemental préconise que soient envisagés des maillages de transports et de services par bassin de vie, avec les coopérations entre intercommunalités que cela suppose.

La concertation demeurant essentielle en cette matière, notre assemblée recommande d'organiser des rencontres ouvertes à un large public sur des thématiques liées aux projets urbains. Elle plaide en faveur de la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants jusqu'à prévoir l'arrêt des projets en cas de rejet par la population, comme cela est possible en Belgique. Le Conseil estime également que les conseils des sages mis en place par certaines collectivités témoignent sur les sujets qui les concernent d'une expertise dite profane, dont les élus auraient tort de se priver dans leurs réflexions sur le cadre de vie.

3. Veiller à la mixité générationnelle et sociale dans l'habitat

Un marché immobilier des plus de 55 ans prend de l'importance, que ce soit pour le jeune retraité actif et mobile ou la personne âgée dépendante dont le logement doit être aménagé ou qui doit intégrer un logement-service. Ce phénomène, appelé à se développer en raison de la situation démographique, comporte des conséquences multiples à l'échelle des communes et des agglomérations. Elle instaure une concurrence générationnelle, en particulier avec les plus jeunes qui ne disposent pas de ressources financières comparables

à celles des seniors, sur certains produits immobiliers ou certains quartiers, avec des risques de ségrégation socio-spatiale par l'âge et les revenus. Cette tendance, alimentée par l'immigration résidentielle des seniors français et étrangers, qui comptent parmi les plus aisés et qui, en très grande majorité, vendent leur résidence principale pour financer leur nouvelle installation, déstabilise la règle locale de l'offre de la demande avec, à la clé, un effet inflationniste sur le coût du foncier et de certains segments du marché immobilier (centres-villes, zones littorales, etc.). Pour ces raisons, le Conseil économique, social et environnemental estime que les élus doivent s'efforcer de limiter les risques de coupure sociale et générationnelle sur leur territoire, en particulier par la maîtrise du développement urbain (ZAC, constitution de réserves foncières, préemptions...). Comme notre assemblée l'a noté à plusieurs reprises, notamment dans les avis rapportés par M. Gérard Le Gall, *Réunifier et réconcilier la ville, constat et propositions*, et par M. Henri Feltz sur le *Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés*, ces derniers, en dépit de leurs difficultés propres, sont souvent des espaces où ce double équilibre doit être recherché. Cette richesse, à préserver en cas de requalification urbaine, devrait également servir de modèle à l'échelle de la ville en matière de diversité de peuplement.

Au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU, le Conseil économique, social et environnemental ne saurait trop inciter les municipalités à analyser le plus finement possible les incidences envisageables de l'expression d'une demande solvable des seniors sur leur marché immobilier. Pour contrebalancer les éventuels effets négatifs de cette demande et l'homogénéisation générationnelle de certains espaces, le Conseil économique, social et environnemental préconise des collaborations intercommunales, notamment au travers de PLH, chaque fois que cela est possible. Au niveau de la commune, un travail sur le parcellaire et la typologie des habitations mériterait d'être systématiquement effectué pour conserver un peuplement hétérogène dans la commune comme dans les quartiers. Dans cette perspective, notre assemblée encourage les élus à recourir aux ZAC, dont le plan et le règlement sont désormais intégrés au PLU, outils qui permettent de réaliser de véritables quartiers intergénérationnels intégrant toutes les dimensions de la demande, des personnes seules aux familles, des seniors mobiles aux plus âgés dépendants. À ce titre, « *l'ensemble immobilier " Générations " de Saint-Apollinaire (Côte d'Or) qui compte pour moitié des logements - sociaux - loués à des jeunes couples avec au moins un enfant de moins de cinq ans et pour moitié des logements loués à des retraités ainsi que deux appartements thérapeutiques pour personnes âgées physiquement et psychiquement dépendantes* » apparaît comme exemplaire, comme le soulignait déjà en 2007 Michel Coquillion dans son avis sur *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins*, d'autant que le programme a été architecturalement pensé pour favoriser les rencontres entre générations. Les exemples qui viennent d'être évoqués, qui

apparaissent comme une alternative à l'élargissement de la gamme d'habitat destinée aux seniors, mériteraient d'être facilités. Ils apportent en outre la preuve que pour répondre de façon globale et cohérente à des besoins diversifiés sans créer de l'exclusion, un partenariat fort entre les acteurs territoriaux publics et privés s'impose.

Concernant le secteur locatif social, confronté depuis quelques années à un vieillissement de ses locataires (un quart d'entre eux ont aujourd'hui plus de 60 ans) et à des candidatures de seniors en hausse, notre assemblée souligne la nécessité, complexe, de prendre en compte les besoins évolutifs de cette population de seniors qui vieillit désormais dans le parc social, par choix ou par impossibilité de se loger sur le marché libre. Les collectivités territoriales devraient être particulièrement vigilantes sur la situation des personnes âgées pauvres vivant dans des logements dégradés, ce qui passe par une meilleure péréquation budgétaire entre les collectivités. Par ailleurs, afin de promouvoir la diversité générationnelle, notre assemblée demande aux commissions d'attribution de tenir compte de ce paramètre dans leurs délibérations.

Plus structurellement, il conviendrait de réexaminer le système de réservation afin de disposer de davantage de marge pour assurer la mixité au travers des politiques d'attribution des logements.

4. Ouvrir le champ des possibles en matière de logement

Fidèle à ses précédents travaux, notre assemblée invite à nouveau les concepteurs à développer une offre de logements adaptables qui, à terme, devraient se révéler moins onéreux que l'adaptation des logements qui, pour être réalisée, exige souvent des montages financiers complexes associant acteurs privés et publics (mutuelles, bailleurs, départements, CNAV...). D'autres pays en Europe et outre-Atlantique, qui disposent déjà de logements adaptés en plus grand nombre, semblent beaucoup plus avancés que la France sur ce dossier. Sur le plan technique, il est à noter que dans le logement collectif ordinaire, une isolation phonique de bonne qualité facilite grandement la coexistence de générations aux comportements et aux rythmes de vie différents.

De multiples expériences ayant vu le jour en France et à l'étranger en matière d'habitat intergénérationnel, notre assemblée estime qu'il serait utile de les recenser et de les analyser afin de « forger » des outils dont notre société va avoir de plus en plus besoin.

Pour les seniors qui seront les personnes âgées de demain, l'environnement du logement, consubstantiel de la notion d'habitat, revêt une importance primordiale. Le Conseil économique, social et environnemental rappelle donc que les opérateurs et les responsables locaux doivent attacher toute l'attention qu'ils méritent aux aménagements du cadre bâti (accessibilité, sécurisation des lieux d'accès...) et au cadre dans lequel s'insère le logement (parties communes, jardins et chemins de circulation...). Ils doivent aussi veiller à la proximité et la

disponibilité des services. La prolongation d'une vie active et autonome est à ce prix.

D - DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE COMME LIEN SOCIAL

Parmi les facteurs sociodémographiques qui influencent l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur usage, l'âge apparaît encore comme une variable déterminante, toutes choses égales par ailleurs. L'écart avec le reste de la population se résorbant peu à peu, les seniors ne restent pas en marge des évolutions technologiques en matière de communication. **Le Conseil économique, social et environnemental considère cependant que le mouvement doit être amplifié et accéléré.**

Faisant le constat que plus de 5,7 millions de seniors restent encore « e-exclus » aujourd'hui en France, le plan France numérique 2012 a prévu une action consistant à favoriser l'usage du numérique par les seniors (action n° 27). La familiarisation avec l'outil et la compréhension de son fonctionnement comme de ses usages est en effet fondamentale pour un public - les plus de 60 ans - qui estime à 34,5 % qu'Internet est trop compliqué et à 24 % qu'il n'est pas utile (Credoc). Toutefois, l'examen de certaines dispositions du plan fait apparaître un risque qu'elles ne bénéficient qu'aux seniors les plus âgés. **C'est pourquoi notre assemblée demande que le plan France numérique 2012 bénéficie bien à toute la population des seniors dans son ensemble et dans sa diversité.**

Des initiations des retraités à l'informatique par les enfants des écoles ont été conduites dans de nombreuses régions. Elles sont partout considérées comme des réussites. À l'initiative de certaines UDAF, ont été développées des formations à Internet des retraités par les lycéens. Des collectivités locales organisent également des initiations assurées par de jeunes formateurs en informatique au service des personnes âgées.

Afin de combler la fracture numérique qui existe encore entre les générations, le Conseil économique social et environnemental préconise de généraliser les expériences d'initiation des retraités à l'informatique et à Internet par les scolaires. Il souhaite également la poursuite et la multiplication de ces initiatives propres à renforcer les liens sociaux que permettent de tisser les TIC, en nourrissant les relations intergénérationnelles par le biais du partage des connaissances.

Ces formations devraient plus particulièrement porter sur les sites de réseaux sociaux et le Web 2.0, qui permettent de maintenir ou créer du lien social avec sa famille, son quartier ou encore son lieu de travail. La richesse de ces systèmes de partage d'informations et de services provient essentiellement de l'interaction entre les utilisateurs, introduisant par là une forme nouvelle de sociabilité de laquelle sont exclus celles et ceux qui ne disposent pas d'un accès constant et compétent aux réseaux.

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, les conseils généraux de la Manche et de l'Oise, ainsi que la communauté urbaine de Dunkerque ont créé sur leurs sites des espaces seniors destinés à fournir au plus de 60 ans des informations pratiques dont ils peuvent avoir besoin et toutes celles leur permettant de participer à la vie locale ou de bénéficier des offres publiques et privées de services et d'activités. De telles initiatives devraient être reproduites si les premières évaluations des sites pilotes sont concluantes. Ces sites devraient également procurer une aide aux seniors porteurs de projets comme, par exemple, la création d'une e-entreprise ou d'un e-commerce.

Notre assemblée incite donc les collectivités locales à expérimenter des portails Internet dédiés aux informations des seniors et engage plus généralement les élus à investiguer le champ des « outils et usage pour les e-seniors ». Elle rappelle cependant que la priorité demeure l'équipement et la formation des populations les plus marginalisés par rapport aux TIC, parmi lesquelles on compte une bonne partie des seniors, si l'on ne veut pas que le fossé se creuse encore plus profondément entre elles et les plus jeunes, les plus diplômées, les plus aisées.

*
* *

À l'heure où les acteurs traditionnels et ceux du numérique dessinent la ville « 2.0 », c'est-à-dire une cité où la communication deviendra interactive, soyons vigilants. La fracture numérique qui épouse souvent les contours de la fracture sociale mais aussi générationnelle ne doit pas exclure. Les seniors peuvent être des contributeurs actifs de ces nouveaux modes de communication s'ils ont été informés et guidés pour l'utilisation de ces outils. C'est le défi à relever pour les promoteurs de ces nouvelles technologies qui ouvrent de larges perspectives d'échanges sous réserves que les responsables soient attentifs à l'accès pour tous les âges.